

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration
du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN)
tenue le 22 juin 2021, à 19 h, sur la plateforme Teams, sous la
vice-présidence de Mme Emilie Anne Arsenault**

Sont présents : M^{me} Emilie Anne Arsenault
M. Réal Beauchamp
M. Yves Bédard, directeur général
M^{me} Isabelle Bougie-Lefebvre
M^{me} Mélissa Carbonneau
M^{me} Cynthia De Champlain
M. Serge Gaudet
M. Martin Grenier
M. Tommy Guillemette
M^{me} Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs
M^{me} Julie Lefebvre
M. Stéphane Morrissette, secrétaire général
M^{me} Sandra Roy-Gaumont
M^{me} Geneviève Wagner

Sont absents : M. Tommy Bédard
M. Pier-Marc Corriveau
M^{me} Sonia Levesque
M. Alexandre Maheux-Cousineau

Visiteurs : M. Jean-Michel Cotnoir, journaliste pour Radio-Canada
M. Jean-François Vachon, journaliste pour Le Citoyen (Lexismedia)

**1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et proposition de
procédure pour la première réunion**

Mme Emilie Anne Arsenault souhaite la bienvenue à tous.

Puis, les membres du conseil présents formant quorum, il déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

CA-23-20-21 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE l'ordre du jour présenté soit accepté tel que présenté.

3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2021

CA-24-20-21

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 mai 2021 soit accepté et de dispenser le secrétaire général d'en faire la lecture.

4. Demandes verbales de l'assistance (question du public)

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. Rapport des comités de travail, s'il y a lieu (sans objet)

5.1. Comité de vérification

M^{me} Cynthia De Champlain, porte-parole du comité, mentionne les derniers travaux du comité :

- séance de travail du 25 mai : Mme Edith-Martine Lapierre est venue présenter le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024* et le *Plan pluriannuel en maintien de bâtiments* (plan directeur);
- annulation du comité du 8 juin (reportée le 24 août à 18 h 30);

5.2. Comité de gouvernance et d'éthique

En l'absence de M. Pier-Marc Corriveau, porte-parole du comité, Stéphane Morrisette mentionne les derniers travaux du comité :

- séance de travail du 18 mai : le comité a fait la rédaction finale du projet de règlement du fonctionnement du conseil d'administration. Un rappel par courriel a été fait aux membres le 9 juin dernier pour demander leurs avis sur la dernière version envoyée (le 9 juin).

5.3. Comité des ressources humaines

M^{me} Geneviève Wagner, porte-parole du comité, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6. Décisions (point nécessitant une résolution)

6.1. Cooptation d'un nouveau membre du CA

CONSIDÉRANT la démission du conseil d'administration de M^{me} Sylvie Girard le 22 janvier 2021;

CONSIDÉRANT les travaux entrepris par le comité de gouvernance et d'éthique, la Direction générale et le Secrétariat général pour faire le remplacement du membre démissionnaire à l'hiver 2021;

CONSIDÉRANT les travaux des membres du conseil d'administration lors du huis clos tenu à la séance ordinaire du 27 avril 2021;

CONSIDÉRANT la rencontre des personnes candidates par les membres du conseil d'administration lors de la séance de travail du 19 mai 2021;

CONSIDÉRANT que la candidate retenue lors de la séance de travail du 19 mai 2021 :

- a été assermentée devant la direction générale le lundi 21 juin;
- a rempli et signé l'entente de confidentialité le lundi 21 juin;
- a rempli et signé la déclaration de conflit d'intérêts le lundi 21 juin;
- a rempli et signé de formulaire de vérification des antécédents judiciaires;

CA-25-20-21

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

QUE M^{me} Julie Lefebvre soit nommée pour remplacer le membre démissionnaire :

- à titre de membre du conseil d'administration comme membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- à titre de membre du comité des ressources humaines;
- pour le restant d'un mandat de deux ans (jusqu'au 30 juin 2022).

6.2. Modification à certains actes d'établissement

CONSIDÉRANT l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles concernées (art. 79 et 110.1 LIP);

CONSIDÉRANT que les modifications apportées aux actes d'établissement consistent en des mises à jour de certaines déclarations administratives au Ministère;

CONSIDÉRANT que la consultation du conseil d'établissement de l'école de la Grande-Ourse ne sera faite que le 28 juin 2021;

CA-26-20-21

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu de faire la modification des actes d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Grâce, de l'école Le Prélude et de l'école de la Grande-Ourse.

6.3. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

CONSIDÉRANT l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit qu'un centre de services scolaire, après consultation auprès de la ville dont elle occupe le territoire et auprès du comité de parents, doit établir un plan triennal de répartition et destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès de la Ville de Rouyn-Noranda le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification le 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de parents le 15 juin 2021 (LIP, art. 193);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CA-27-20-21

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

QUE le conseil d'administration fasse l'adoption du *Plan triennal de répartition et destination des immeubles 2021-2024*.

6.4. Tarification du service de surveillance des dîneurs

CONSIDÉRANT que le service de surveillance des dîneurs est une solution pour les parents désirant un service pour un enfant transporté par autobus pour le midi seulement;

CONSIDÉRANT que le service de surveillance des dîneurs est un service facultatif et que le parent d'un utilisateur doit payer pour en bénéficier;

CONSIDÉRANT que ce service n'a pas subi d'augmentation de tarif depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que ce service doit pouvoir s'autofinancer et qu'une augmentation de tarif pourrait servir, entre autres, à embaucher plus de ressources;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation est prévue (au montant maximal de 2,75 \$ par jour par enfant), selon la modification au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et une indexation de ce montant se fera chaque premier janvier (date d'entrée en vigueur inconnue pour l'instant);

CONSIDÉRANT qu'un comité créé pour analyser cette situation a fait des recommandations au comité de répartition des ressources du CSSRN;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents le 15 juin 2021;

CA-28-20-21

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

QU'À compter de l'année scolaire 2021-2022, le tarif pour le service de surveillance des dîneurs passera de 1, 81 \$ par jour à 2, 17 \$ par jour par enfant;

QU'À compter de l'année scolaire 2021-2022 il y aura une possibilité de rabais de 150 \$ par enfant à partir du troisième enfant d'une même famille fréquentant un milieu (à partir de l'élève le plus vieux);

QUE le tarif sera révisé chaque année jusqu'à atteindre l'autofinancement ou le montant maximum autorisé par le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

QU'UN contrat de service sera signé par les parents lors de l'inscription à ce service, à partir de l'année scolaire 2021-2022.

7. Orientation, consultation, reddition de comptes et information

7.1. Budget initial et plan d'effectif 2021-2022

M. Yves Bédard fait le contexte et explique pourquoi il est actuellement impossible de déposer un budget et un plan d'effectif au conseil d'administration.

Ce dépôt sera reporté à l'automne.

7.2. Calendrier 2021-2022 des séances du conseil d'administration

M. Yves Bédard présente le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2021-2022 :

- mardi 31 août 2021;
- mardi 14 décembre 2021;
- mardi 22 février 2022;
- mardi 17 mai 2022;
- mardi 21 juin 2022.

Ce document a été envoyé aux membres par courriel.

7.3. Plan pluriannuel en infrastructure (plan directeur)

M. Yves Bédard fait le contexte et explique ce qu'est le *Plan pluriannuel des infrastructures* (plan directeur) 2021-2022.

Ce document a été envoyé aux membres par courriel.

7.4. Rentrée 2021-2022

M. Yves Bédard, Mme Anne-Frédérique Karsenti et M. Stéphane Morrissette présentent de l'information en lien avec la rentrée 2021-2022.

Il est question, entre autres choses, des conditions dans lesquelles sera faite la rentrée scolaire (deuxième dose de la vaccination, mesures sanitaires, organisation scolaire, transport scolaire, etc.).

Actuellement, le manque de précision quant à l'application des mesures sanitaires en provenance du gouvernement ne permet pas aux gestionnaires de donner de l'information précise.

8. Informations

8.1. Rapport de la Présidence

Mme Emilie Anne Arsenault présente quelques informations partagées par la présidence en l'absence de cette dernière.

8.2. Rapport de la Direction générale

M. Yves Bédard présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

8.3. Rapport du Secrétariat général

M. Stéphane Morrissette présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

9. Affaires diverses

Il n'y a rien à ce point de l'ordre du jour.

10. Bilan de la rencontre

Mme Emilie Anne Arsenault annonce la tenue du bilan de la rencontre sous la forme d'un huis clos statutaire.

Les gestionnaires et les visiteurs se retirent.

CA-29-20-21 SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit ouvert.

CA-30-20-21 SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit levé.

11. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration sera le 31 août 2021 à 19 h à la salle A300 du centre administratif du CSS ou sur la plateforme *Teams* selon les directives gouvernementales en vigueur.

12. Levée de la séance

CA-31-20-21 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu
QUE cette séance soit levée.

Et la séance est levée à 21 h 10.

Emilie Anne Arsenault
Vice-présidente

Stéphane Morrissette
Secrétaire général